ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 11 juillet 1900 (22 Messidor An 108 de la République), 192e jour de l'année, 31e jour de l'été, 15e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 12 ; coucher à 8 h. 00.
Lever de la lune à 7 h. 07 soir ; coucher à 2 h. 52 matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 10 juillet :
Baromètre à 2 heures du soir : 764 m m. (variable).
Hausse depuis la veille : 1 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 12° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 23° au-dessus.
Etat du ciel : Clair.
Direction et force du vent : N.-O., faible.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m m. 0.
Temps probable pour demain : Beau.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LES SCANDALES DE LA POLICE

M. Huyghe démissionne

Nous apprenons que M. Octave Huyghe a adressé sa démission d'inspecteur de la police de sûreté de Roubaix.

C'est sur les instantes prières de la Préfecture que M. Octave Huyghe a pris cette détermination.

On nous affirme, d'autre part, que M. Octave Huyghe recevra une « compensation », qui lui sera donnée par la Préfecture.

M. Octave Huyghe *compensé* par la Préfecture !... Tableau ! Va-t'on l'envoyer au Mans ?

C'est la fin du deuxième acte. Mais le public aurait tort de partir : ce n'est pas fini.

La lessive continue...

(A suivre.)

Dans l'enseignement primaire. — M. le ministre de l'Instruction publique, vient d'accorder les récompenses suivantes :

Médaille de vermeil avec prime de 100 fr., à M. Boulbie, instituteur à Tourcoing ; rappel de médaille de vermeil à M. Edmond Bain, instituteur à Roubaix ; rappels de médaille d'argent à MM. Napoléon Lelebvre professeur à l'école primaire supérieure de Roubaix, Pierre Spéder et Fenelon Carlier, instituteurs à Tourcoing ; médaille de bronze avec prime de 50 francs, à M. Henri Bonnaire, instituteur à Lannoy ; dons de livres à M. Emile Barbenson, instituteur à Tourcoing ; rappel à Mlle Zélia Lesnes, institutrice à Forest ; médaille de bronze à M. Emile Bolo, docteur en médecine à Roubaix.

Aux halles. — Nous signalons à M. le directeur de la voirie, dont nous connaissons l'obligeance, l'état de malpropreté des abords des halles centrales.

Hier, à 6 heures du soir, les tas de balayures et de déchets de viandes et de légumes n'étaient pas encore enlevés et... ça ne sentait pas bon.

Il est urgent que des ordres soient donnés pour les services intéressés pour que la halle soit tenue convenablement, intérieurement et extérieurement.

Ecole nationale de musique. — Les examens de fin d'année de notre école de musique sont terminés, voici les résultats :

Classes de solfège. — (Démonstrations) ; première classe professeur : Mme Dubin-Letellier. — Première division, 1er prix médaille d'argent, Mlles Billoue Marguerite, Bocquet Aline, Piéters Célie, Pétrieux Marie ; 2e prix, D'uazo Marie, Florquin Jeanne, Roussel Fernande, Duhamel Jeanne ; 3e prix, Lamarque Eléonore ; Beele Berthe ; Dens Emma ; 1er accessit, Locomte Marguerite.

Deuxième division. — 1re distinction : Payelle Lucienne, Jooris Rachel, Astier Marguerite, Renez Marie ; 2e distinction : Vandenberghe Catherine, Chastelain Antonia, Vanlerberen Jeanne, Debouver Sylvie, Legroux Hélène.

Deuxième classe : professeur, Mme Desbonnets ; première division : 1re mention : Lietard Hortense, Vernaeghe Berthe, Martin Sophie, Ledhui Gabrielle ; 2e mention : Honorez Palmyre, Florquin Marthe, Honorez Antoinette, Duprez Hortense.

Deuxième division. — 1re nomination. — Bri'ault Valentine, Bossut Suzanne, Desrousseaux Laure, Dutoit Marie. — 2e nomination. — Desottignies Alice, Mansart Jeanne, Bonnier Madeleine, Honorez Suzanne.

Classes préparatoires. — Professeurs Mme Chantret-Naye et Mme Cresson-Verschaeve.

1re nomination : Legroux Germaine, Dufour Hermance, Lemoine Germaine, Hellé Marie, élèves de Mme Cresson.

Dupret Jeanne, Petit Alinu, élèves de Mme Chantret.

Tollet Pauline, Libyn Jeanne, Payelle Louise, élèves de Mme Cresson.

Loridan Madeleine, Delaesmaeker Marie, élèves de Mme Chantret.

Poete Alice, élève de Mme Cresson.

2e nomination : Labitte Suzanne, élève de Mme Chantret ; Delerue Henriette, Delrancq Berthe, Wangermée Thérèse, élèves de Mme Cresson ; Delva Maria, Renard Cécile, élèves de Mme Chantret ; Honorez Louise, Wangermée Marthe, élèves de Mme Cresson.

Bulletin démographique. — Dans le courant du mois de juin, il a été constaté à l'état civil 284 naissances d'enfants vivants, 16 décès ; 13 mort-nés ; 124 mariages ; 2 divorces.

Les naissances sont au nombre de 260 légitimes et 7 illégitimes ; les mort-nés au nombre de 12 légitimes et 1 illégitime.

Les décès se répartissent ainsi : fièvre typhoïde, 1 ; coqueluche, 1 ; diphtérie, 2 ; phtisie pulmonaire, 29 ; méningite tuberculeuse, 1 ; autres tuberculoses, 3 ; cancers ou tumeurs, 10 ; méningite simple, 4 ; congestion cérébrale, 9 ; ramollissement cérébral, 1 ; maladies du cœur, 9 ; bronchite aiguë, 3 ; bronchite chronique, 5 ; pneumonies, diarrhée et gastro-entérite, dysentérie, 14.

Maladies chirurgicales, 4 ; fièvre puerpérale, péritonite, 1 ; affections puerpérales, 1 ; débilité congénitale, 8 ; sénilité, 8 ; suicides, 2 ; mort violente, 2 ; causes diverses, 43.

Il y a eu 3 décès de moins de 1 an, 12 de 1 à 5 ans, 13 de 5 à 19 ans, 27 de 20 à 39 ans, 21 de 40 à 59 ans, 66 de 60 ans et au-delà. Total, 175.

Votrie municipale. — Le mardi 31 juillet, à 11 heures du matin, il sera procédé dans l'Hôtel-de-Ville à l'adjudication des travaux de mise en état de viabilité des rues de Nabuchodonosor, du Progrès et de Charlemagne.

1er lot, rue Nabuchodonosor, montant du devis, 14046 fr. 14 ; somme à valoir 951 fr. 34 ; cautionnement à verser 500 fr.

2e lot : Rue du Progrès, montant du devis 227 fr. 25 ; somme à valoir 108 fr. 51 ; cautionnement 70 fr.

3e lot : Rue Charlemagne, montant du devis, 9648 fr. 61, somme à valoir 563 fr. 94 ; cautionnement 325 fr.

Rue du Calre. — Par arrêté préfectoral en date du 29 juin, sont approuvés le classement, le nivellement et la mise en bon état de viabilité de la partie de la rue du Caire située entre les rues du Cartigny et d'Oran.

Le plan des alignements sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie.

Dans la police. — Jeudi matin, à 9 heures auront lieu, dans la salle du service photographique de l'anthropométrie de la sûreté de Roubaix, des examens, imposés aux agents de la police en temps, qui demandent à entrer dans la sûreté.

Douze candidats se sont fait inscrire.

Pierreuse incorrigible. — Clémence Delberghe, âgée de 23 ans, né à Tourcoing. Elle soumise, demeurant, 25, rue des Champs, a été mise en état d'arrestation pour racolage de passants rue du Chemin de fer.

L'affaire de la rue Jacquart. — Ainsi que nous l'avons dit hier, la police a ouvert une enquête au sujet du bris d'objets mobiliers commis dimanche soir, chez Mme Marie Leclercq, cabaretière, 20, rue Jacquart.

M. Prudhomme, commissaire de police, de concert avec la sûreté a fait rechercher les auteurs de ce délit, ce qui a amené l'arrestation de Gustave Desbouvries, âgé de 22 ans, mécanicien, demeurant 120, rue de France, Jean Cabbeck, 20 ans, peigneur, demeurant rue de Menin, 22 ; Narcisse Jaune, 18 ans, apprêteur, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien, 9 ; Louis Ballois, 15 ans, docteur, demeurant même cour, n° 11.

Un autre inculpé, Théodore Degroote, âgé de 19 ans, a provisoirement été laissé en liberté.

Une sexagénaire blessée. — Hier après-midi, vers 2 h. 1/2, une ménagère, Cordulie Delmulle, âgée de 65 ans, demeurant rue du Grand Chemin, cour Dewailly, 1, était montée sur une chaise pour prendre du linge, lorsque soudain elle perdit l'équilibre et tomba sur le sol où elle se fractura la cuisse gauche.

Après avoir reçu les soins du docteur Derville, la blessée a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Accident voiture. — Lundi soir, vers huit heures, Mme Lefebvre, dont le mari est menuisier, place du Trichon, descendait en voiture la rue Neuve, en compagnie d'une de ses parentes. Devant la Mairie, le cheval fit une chute sur le pave, et les deux femmes furent projetées sur la chaussée. Des passants s'empressèrent autour d'elles, les croyant gravement blessées. Il n'en était rien fort heureusement, elles n'avaient pas même une égratignure. Après avoir pris un cordial à l'épicerie Félix Potin, elles ont pu regagner leur demeure.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi soir, vers 10 h. 1/4, dans la cave de M. Ferdinand Delgombe, mannelier, rue Pierre Motte.

Des passants, ayant remarqué de la fumée, donnèrent l'éveil, et bientôt tout le voisinage fut sur pieds. Les pompiers de permanence ne tardèrent pas non plus à arriver avec un dévidoir et inondèrent la cave. En peu d'instants, ils furent maîtres du feu. Une grande partie des osiers renfermée dans la cave a été dévorée par le feu ; on ne connaît pas la cause de l'incendie mais les dégâts s'élèvent à environ 200 francs.

Tentative de vol. — Un voleur a pénétré dimanche soir, vers 10 heures, chez M. Joulien Lefebvre-Delmasure, 44, rue du Curoir.

Dérangé dans sa besogne par la rentrée inattendue des habitants de la maison, le malfaiteur a pris la fuite en escaladant la palissade de clôture.

Une enquête est ouverte par la police.

Vengeance féminine. — Le bruit courait hier, qu'une jeune fille avait tiré, rue Thiers, des coups de revolver sur son amant infidèle alors que ce dernier passait en vélo dans cette rue.

Renseignements pris, la jeune fille dont s'agit, a tout simplement jeté après son amant un pétard fulminant dont la détonation lui causant une peur inouïe le fit détaler à toute vitesse, poursuivi par les tires perles de l'espiègle jeune fille, encore une qui trouve que le ridicule tue mieux que le revolver.

Lombola organisée par l'Association des anciens élèves de l'école de la rue Fernaux. Liste des numéros gagnants : 34, 149, 191, 215, 301, 380, 382, 57, 66, 677, 828, 952, 1002, 1314, 1404, 1526, 1577, 1707, 1800, 1861, 1947, 1960, 2011, 2098, 2175, 2213, 2283, 2410, 2512, 2516, 2586, 2605, 2655, 2657, 2755, 2808, 2980, 3085.

3161, 3192, 3200, 3206, 3207, 3235, 3830, 3918, 4122, 4243, 4363, 4382, 4442, 4598, 4755, 4754, 4765, 4895, 4905, 5016, 5048, 5417, 5502, 5612, 5944, 5948, 6337, 6386, 6469, 6552, 6560, 6725, 6818, 6831, 7111, 7145, 7151,

7227, 7229, 7251, 7311, 7407, 7508, 7513, 7517, 7819, 7848, 8028, 8583, 8361, 8591, 8648, 8682, 8710, 8742, 8772, 8860, 8861, 8865, 9105, 9241, 9255, 9424, 9461, 9513, 9651, 9801, 10203, 10214, 10314, 10347, 10223, 10331, 10540, 10541, 10712, 10842, 10911, 10838, 11078, 11224, 11232, 11314, 11328, 11408, 11439, 11630, 11732, 11801, 11828, 11889, 11902, 11908.

On peut retirer les lots chez M. Thieffry, tapissier, 82, rue de l'Ommelet, de 7 à 9 h. du soir, jusqu'au lundi 23 juillet inclusivement. Passé cette date, ils seront acquis à l'œuvre.

Les rentes des travailleurs. — Le 7 juillet un accident est survenu à la filature de coton de la société anonyme rue du Curoir.

La nommée Meurisse Marie, âgée de 33 ans, demeurant rue des Palmiers, s'est blessée au pied en marchant sur un morceau de tôle, 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 juillet un accident est survenu chez Moyart, frères, rue de la Redoute, 50.

Le nommé Plouvier Charles, contre-maître, âgé de 40 ans, demeurant rue Saint-Etienne, 28, a eu l'index de la main gauche écrasé par un coup de marteau, 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 9 juillet, un accident est survenu chez Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 37.

Le nommé Vande berghe Jules, camionneur, âgé de 42 ans, demeurant rue des Charpentiers, 14, s'est fait une entorse au pied droit en tombant de son camion, 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Deldique et Chaillier, rue du Grand Chemin, 15.

Le nommé Richard Pierre, profession emballeur, âgé de 35 ans, demeurant rue du Pays, 3, a eu la main prise dans une presse à emballer, 20 à 25 jours d'incapacité de travail.

— Le 3 juillet, un accident est survenu chez Boulanger et Fregnac, rue Vernet.

Le nommé Vanhauwaert Henri, monteur de chaînes, 30 ans, rue David d'Angers, 4, s'est blessé à la main gauche en serrant un boulon. 40 jours de repos.

— Un accident est survenu à la brasserie de l'Union quai d'Anvers.

Le nommé Vanlanher Achille, garçon brasseur, âgé de 26 ans, demeurant rue Philippe-le-Bon, 23, s'est fait un lombago traumatique en portant un tonneau de bière. 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 9 juillet un accident est survenu chez Emile Roussel, rue de l'Epeule.

Coquet Théophile, apprêteur, âgé de 14 ans, demeurant rue de Blanchemaille, cour Moreau, s'est brûlé l'épaule droite en tombant sur un tuyaux de vapeur. 20 jours d'incapacité de travail.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Concours de déclamation du 14 juillet

Le concours aura lieu à 10 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, chez Mme Vve Dominique Rousseaux, rue de l'Alouette pour la section de dames, les deux divisions d'excellence (dramatique et comique) pour hommes, le concours d'honneur spécial pour hommes, et dans la salle Philémon, rue Pierre-Motte, pour les première et deuxième division (dramatique et comique) pour hommes et la section de comédie. 200 fr. de prix, médailles et diplômes.

A la demande de nombreux concurrents, nous publions le règlement de ce concours.

Article premier. — Le concours comprend :

1° Une section unique pour dames. — Sujets libres.

1er prix, 10 francs, 2e prix 7 fr., 3e prix 5 fr., 4e prix, 3 fr.

2° Une section spéciale pour les Lauréats des concours d'honneur, prix unique : 25 fr. Sujet libre.

N. B. — Il sera tenu compte du bon choix des morceaux, au point de vue littéraire.

3° Une section d'honneur, entre les déclamateurs ayant précédemment obtenu un prix dans l'une des deux sections de la 1re division d'excellence.

1er prix, 15 fr. ; 2e, 10 fr.

Sujet imposé : « Tirade de l'empereur Auguste, dans Cinna », tragédie de Pierre Corneille.

4° Une section unique de comédie pour deux hommes.

1er prix, 8 francs ; 2e, 5 fr. ; 3e, 4 fr. ; 4e 3 francs.

Sujet imposé : La Rêverie et Merlin ou La Leçon de grammaire, par Boursault.

N. B. — Les prix sont individuels.

5° Première division d'excellence.

Section dramatique et section comique : 1er prix, 10 fr. ; 2e, 8 fr. ; 3e, 6 fr. ; 4e, 3 fr.

Sujets imposés :

Section dramatique : Aux rêveurs de monarchie, par Victor Hugo.

Section comique : La Garonne, par Gustave Nadaud.

6° Deuxième division d'excellence. — Sujets libres.

Section dramatique ; section comique. — 1er prix, 8 fr. ; 2e, 6 fr. ; 3e, 4 fr. ; 4e, une médaille.

7° Première et deuxième divisions, de deux sections chacune :

Sections comiques.

Sections comiques : 1er prix 8 fr., 2e prix 6 fr., 3e prix 4 fr., 4e prix, une médaille.

Art. 2. — Les concurrents doivent être domiciliés à Roubaix.

Art. 3. — Nul concurrent ne peut déclamer un morceau pour lequel un premier prix lui a été accordé dans les concours précédents.

Art. 4. — Le déclamateur qui a obtenu un premier prix de section, dramatique ou comique, ne peut être inscrit que dans une section supérieure à celle dans laquelle il a été proclamé lauréat.

Art. 5. — Celui qui a obtenu un premier prix dans une section de la première division d'excellence, ne peut se représenter dans cette section qu'après trois nouveaux concours, mais il a le droit de concourir dans la section d'honneur.

Art. 6. — Celui qui a obtenu le premier prix d'honneur ne peut plus, pendant trois concours successifs, se présenter que dans la section spéciale des lauréats des concours d'honneur.

Art. 7. — Celui qui obtient le prix en section spéciale est mis hors concours pour trois concours consécutifs.

Art. 8. — Le jury n'admet que les déclamations en langue française.

Tout morceau contenant des expressions contraires à la morale et aux bonnes mœurs sera rigoureusement rejeté.

Les œuvres présentées ne peuvent contenir plus de 200 vers ou lignes.

Elles devront être écrites très lisiblement, sur papier grand format et porter en marge les nom, prénoms et adresse du concurrent, ainsi que l'indication de la section dans laquelle il désire concourir.

Art. 9. — Le concours aura lieu : 1° chez Mme Vve Dominique-Rousseaux, rue de l'Alouette, pour la section de dames, les deux divisions d'excellence, la section d'honneur et la section spéciale ; 2° à la salle Philémon, rue Pierre-Motte, pour les premier et deuxième division et la section de comédie.

Art. 10. — Le Concours commencera à dix heures précises du matin dans les deux salles. A trois heures précises, suite du concours dans les deux salles.

Art. 11. — Tout inscrit qui ne répondra pas à l'appel de son nom sera placé à la suite des concurrents de sa section, en cas d'absence au second appel, il sera exclu du concours de cette section.

Les concurrents doivent déposer à la Mairie (bureau du Secrétariat, rue Neuve, n° 2) au deuxième étage, et au plus tard pour le 16 juillet, à midi, les œuvres qu'ils désirent interpréter. Chacun sera connaître sa section d'inscription, en donnant ses nom, prénoms et adresse.

Art. 13. — La distribution des prix aura lieu chez Madame veuve Dominique-Rousseaux.

Art. 14. — Pour toutes les questions non prévues au présent règlement, le jury décidera sans appel.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

COMITÉ EXÉCUTIF. — Le Comité exécutif se réunira ce soir, à 8 h. 1/2, au local « La Paix », urgent.

BIBLIOTHÈQUE. — La Bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

AVIS AUX SECRÉTAIRES ! — Les secrétaires de groupes qui n'ont pas encore réglés leur carte du punch du 23 juin sont priés de le faire dans le plus bref délai au bureau du Comité exécutif à la Paix.

POUR LA PROPAGANDE. — Le secrétaire du Parti a reçu les sommes suivantes, pour la propagande :

Du citoyen Denève, président de la coopérative « La Paix », le produit des quiches faites lors du paiement des bénéfices à la coopérative : 19 fr. 50.

Du citoyen Alexandre Donnez, pour une quête faite après une banquet des « Berlaches tout », chez la citoyenne J. V. rue des Longues Haies : 2 fr. 80

Du groupe « La Revanche des Femmes du Fontenoy, son fonds de caisse : 10 fr. 00

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 10 juillet 1900

NAISSANCES. — Louis Morel, rue du Parc, 11. — Albertine Bossut, rue de Mouvaux, cour Frère, 7. — Olivier Vallaeys, rue Pierre-Motte, maisons Carrois, 4. — Fernand Noterlamme, rue Pierre-de-Roubaix, 14. — Julien Vandeweghe, rue Blanchemaille. — Alice Sandrapp, rue Traversière, maisons Flipo, 2. — Achille Brulez, boulevard de Metz. — Lucien Lemaire, rue du Tilleul, cour Oxomire, 5. — Marguerite Soleau, quai de Lorient. — Renée Buchart, rue du Grand Chemin, 67. — Gabrielle Lepeutre, rue du Pays, 23. — Aurélie Dorge, rue des Ursulines. — Désroussaux, 13. — Aimable Coquelet, rue Soubise, cour Saint-Pierre, 9. — Henri Grossion, place de l'Arbre, 13. — Jeanne Dereux, rue de l'Ommelet, 196. — Julia Dumonlin, rue Beaurewaert, cour Tonneau, 6. — Louis Gilmacon, rue du Vieil Abreuvoir, 12. — Suzanne Deheuvels, rue des Champs, 19.

DÉCÈS. — Pierre Gies, 71 ans, rue Watt, 8. — Jean-Baptiste Deryckère, 20 ans, rue de France, cour Gosman-Gadeane, 5.

SUIVEZ la MOKATINE PARTOUT

TOURCOING

Lire à la 2e page :

Violent incendie à Tourcoing; 130.000 francs de dégâts.

Adjudication. — Le 10 juillet a eu lieu l'adjudication pour la construction d'un aqueduc au chemin vicinal n° 5, dit du Pont-de-Neuville, montant du devis 4.347 fr. 46 ; et la construction d'un aqueduc au chemin vicinal n° 9, montant du devis 1.624 fr. 26.

Il y avait un seul soumissionnaire, M. Jules Delplanque, entrepreneur à Roubaix, qui a été déclaré adjudicataire au rabais de 0,25 0/0 pour les deux lots.

Succès scolaire. — Sur 4 élèves du lycée présentés aux épreuves écrites, première session, lettres mathématiques, MM. Bramont, Cohu, René, Delcambre et Sohier ont été déclarés admissibles aux épreuves orales.

Arrivages aux Halles. — Dans la journée d'hier il est arrivé aux Halles : Abricots, 175 kilos ; Cerises, 350 kilos ; Fraises, 95 kilos ; Pommes de terre, 4.000 kilos ; Groseilles, 140 k. ; Haricots, 145 k. ; Fromage, 41 k. ; Beurre, 250 k. ; Tomates, 145 k.

Cheval emballé. — Lundi, vers 3 heures 1/2 de l'après-midi, un cheval, appartenant à MM. Denis et Renoit, teinturiers, apprêteurs, demeurant à Roubaix, a brisé ses harnais dans la rue du Fresnoy et s'est échappé au triple galop.

Le garde Binot du Blanc-Seau, qui était présent s'est élancé courageusement au devant du cheval et réussissant à saisir les guides il put ainsi empêcher le cheval de continuer sa course.

Grâce à son sang-froid, le garde Binot réussit à éviter des accidents.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 9 juillet, à 5 heures 1/2 du matin, chez MM. Jules Desurmont et fils. Le nommé Castelain Joseph, âgé de 20 ans, demeurant rue du Japon, en heurtant son pied à un rail du chariot l'écrasait d'un tuyau entre à un orteil. 8 jours de soins seront nécessaires.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 10 Juillet 1900

NAISSANCES. — Buyse Victor, rue d'Anvers, 134. — Bunel Lucie, rue Nationale. — Vanrenbouck Gaston, rue du Tilleul, 14. — Delhour Madeleine, à la Maternité. — Desrosses Blanche, rue Chêne-Houpline, 128. — Lerasle Raymonde, rue du Chaufut, 85. — Courment Marthe, rue Marlière, 100.

DÉCÈS. — Delesalles Fernand, 2 mois, rue Cuvier, 63. — Bente Marie, 30 ans, rue du Labyrinthe. — Bonte Flora, 1 mois, rue Delobel, 17.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS. — La vérification des poids et mesures se fera cette année comme il suit :

17 juillet, 8 h. 1/2 matin, au Sapin Vert, à la halte du chemin de fer, les 18 et 19 juillet, estaminet Dubus, au Bas Chemin.

Les 24, 26, 27, 28 et 28, rue Pierre Catteau, estaminet Delourme.

La Fraude. — Baulin Auguste, Fornier Amand et Bertrand Jean-Baptiste, prévenus à Tourcoing, ont arrêté hier matin, à 4 heures, les nommés Voisin Louis, peigneur, 19 ans, rue Bayart, 25 ; Hubert Xavier, rattacheur, 14 ans, rue Bayart, 44 ; Delerscq Rachele, dévideuse, 16 ans, tous demeurant à Roubaix, qui étaient porteurs de 4 kilos de café vert valant 13 fr. 60.

Le concours du 14 juillet. — C'est jeudi, de 7 à 11 heures du soir, que répéteront les pianos les chanteurs du concours. L'inscription reste toujours ouverte à la Mairie.

Expulsion. — Maximilien 30 ans, cordonnier, a été arrêté dimanche par la gendarmerie pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Etat-civil du 10 juillet 1900. — *Naissances.* — Albert Clément, Bas-Chemin. — Julien Maertens, Cretinier.

Décès. — Maria Verlinde, 15 mois, Sapin-Vert. — Lucie Thonard, 13 mois 1/2, rue de Tourcoing.

WASQUEHAL. — Boucherie Coopérative d'Humanité. — Nous constatons avec plaisir le progrès de la Boucherie coopérative d'Humanité. Voici le bilan du 1er trimestre de l'an 1900.

Recettes en marchandises 27,920 fr. 20. Dépenses 19,357 fr. 55 ; bénéfices à répartir : 8,562 fr. 65, soit un rendement de 19 p. 0/0.

Nous invitons tous les pères et mères de famille soucieux de leurs intérêts à venir se grouper sous la bannière de la coopération de la boucherie d'Humanité qui a cette belle devise : « Tous pour un, un pour tous.

Colombophile. — La société des pigeons bleus établie chez M. Joseph Wilfart, estaminet de la Grappe de raisin, organise un concours de pigeons le dimanche 22 août sur Clermont, 300 kilomètres, répartis en 10 prix de 5 francs.

CYSOING. — Chez nous. — On nous écrit : C'est le pays où l'opportuniste règne en maître ; malheur aux citoyens qui ne veulent pas se courber sous la domination de l'autocrate maire, un soi-disant républicain dont le drapeau blanchit au fur et à mesure qu'il vieillit. Ce maire est le bras droit du député clérical Delaine, le défenseur du trône et de l'autel, le bienfaiteur des écoles humidifiées.

Voilà le régime de liberté de ces faux républicains qui ne se gênent pas de frapper et d'assommer les militants du Parti ouvrier, sûrs qu'ils sont de l'impunité et de l'appui qu'ils ont auprès de leurs seigneurs et maîtres, et aides dans leur sale besogne par quelques renégats du Parti ouvrier dont le plus tel ornement est l'Anatole pour les dames, et plus connu dans la classe ouvrière sous le nom de « bras ou ».

Le passé politique d'Anatole n'est qu'une série de volte-face, variant selon la vente de son établissement. Voilà le renégat traître à son parti qui va s'agenouiller devant son chef, Ferdinand et brosser la capote du Jerôme pour la vente des chopes. Bavez donc, triste sire. Votre venin ne saurait nous atteindre. Malgré toutes les embûches et les mensonges, la vérité triomphera car nulle puissance au monde ne peut arrêter le flot montant du socialisme.

MARCQ-EN-BAROEUL. — Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira ce soir, à 8 h. précises, afin de terminer l'ordre du jour de la précédente séance.

BOUSBECQUES. — Fausse monnaie. — Le parquet de Lille, représenté par M. Delale, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Lecoulte, s'est transporté lundi à Bousbecques à l'effet de recueillir la déposition d'un témoin malade au sujet d'une affaire de fausse monnaie qui a été découverte dans cette localité.

LE NORD

LILLE

Accident. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, Auguste Lerenier, 10 ans, rue du Bleu-Mouton, qui travaillait pour le compte de M. Leblanc, entrepreneur, rue de Roubaix, à la démolition d'une façade, rue des Arts, a reçu sur la tête une brique tombée du deuxième étage.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Dubus, le blessé a regagné son domicile.

La femme à l'oreille coupée. — Juliette Dubois, 42 ans, cabaretière, place aux Oignons, était lasse de servir à boire à crédit à son beau frère Albert Carlier, 101, rue Colbert.

Lundi soir elle lui signifia un refus formel de le servir. Carlier furieux lança une carafe au travers d'une vitre.

Les éclats de verre atteignirent la cabaretière et lui firent à l'oreille des blessures assez graves.

Elle a reçu les soins du docteur Ladrière.

Une fausse pièce. — Le nommé Clément Mahieu, marchand de lait, demeurant, 16, rue Malesherbes, a fait l'objet d'un procès-verbal, pour émission d'une fausse pièce de 5 francs.

Chambre syndicale des garçons limonadiers. — On nous communique le procès-verbal suivant :

La Chambre syndicale des garçons limonadiers, restaurateurs et hoteliers du Nord et Pas-de-Calais a tenu sa séance mensuelle le jeudi 5 juillet à minuit au siège, rue des Augustins, n° 2, au premier étage.

On commence par l'élection d'un secrétaire en remplacement de Ovide Deswarte, nommé gérant. L'on propose Gustave Ducleut qui est élu à l'unanimité moins une voix.

Après la lecture des procès-verbaux du mois dernier approuvés par toute l'assemblée on énumère ensuite le placement du mois de juin, 38 places à demeure et 33 en extra.

Le président Auguste Defossez prend ensuite la parole et remercie les fervents syndiqués de l'énergie dont ils ont fait preuve, pour supprimer les bureaux de placements payants et les associations bâtardes où l'ouvrier n'oserait plus revendiquer ses droits.

Il démontre que le moment est propice de supprimer les défaillants hypocrites qui se sont avertis par leur orgueil.

Le syndicat que l'on combat pour l'anéantir, est devenu par ces manœuvres déloyales de plus en plus florissant, l'on est arrivé depuis un an de travail à supprimer les brebis galeuses et à ne grouper autour du drapeau que des hommes ayant fait un stage de moralité. Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

La séance est levée à deux heures du matin.

Concours scolaire de natation. — Le concours annuel de natation des écoles municipales de dimanche, aux Bains Lillois, a eu son succès habituel. 156 concurrents étaient inscrits pour disputer une cinquantaine de prix, médailles et diplômes, offerts par la Municipalité et par les Bains Lillois, et étaient répartis aux trois épreuves classiques vitesse sur 50 mètres, plongeons trajet, et sauvetage.

Les élèves de l'Ecole supérieure étaient séparés de ceux des écoles élémentaires, et le classement divisait les concurrents en deux catégories : 1er groupe, élèves vétérans ayant suivi nager depuis plus d'un an ; 2e groupe, élèves nouveaux, ceux ayant appris à nager depuis le 14 juillet 1899. M. E. Pollet du comité de natation de l'« Union des sociétés de Gymnastique » donnait les départs, M. Holet, du Cercle P. N., tenait le chronomètre.

Voici la liste des résultats affichée aux Bains lillois, citons les premiers lauréats :

Ecole supérieure vétérans : 1er, Salez, 50 mètres en 1 minute ; 2e, Moreau, 1'2" ; aux Plongeons : 1er, Salez, 36 mètres sous l'eau ; Nouveaux : 1er, Broutin, 1'1" ; Plongeons : 1er, Liénard, 16 mètres.

Ecole élémentaire Vétérans : 1er, Godard Gaston (Sq. Ruault) 50 secondes ; Plongeons : 1er, Portier (r. à Fiens) 21 mètres.

Ecole élémentaire Nouveau : 1er, Dujardin (Rollin) 1'5" ; Plongeons ; 1er, Maitrot Henri (r. à Fiens) 21 mètres ; Sauvetage : 1er prix, Godard Gaston (Sq. Ruault) en 15 secondes.

Les examens du baccalauréat. — Lundi s'est ouverte à Lille la 1re session des examens du baccalauréat. Voici les premiers résultats connus hier :

Baccalauréat classique (1re partie). — Admissibles aux épreuves orales : MM. Thomas André, Thuillier Gustave, Allart, Bevierre, Bourdin, Scallierez, Senbecq, Soubitez, Stalin, Susini, Baudron, Bourquelot, Sandras, Segard, Sinier, Thomas Henri, Thullier Emile, Trocnié, Wahl, de Wittasse-Thégy, Bachy, Balquart, Tuellier, Varlet, Watrigant, Willerval Henri, Adriansen, Bacuez, Baillet, Bandrey, Boutroy, Bouverne, Bailleul.

Bonot, Borel de Bretizel, Boudot-Lamotte, Boudoux-d'Hautefeuille, Brassart, Siombonin, Spitz, Bernière, Blond, Schoonière, Serroten, Tillé, Top, Vanlerberghe, Vanpeene, Verhaeghe Maurice, Verhaegne Joseph, Vermesch, Vilette, Blondet, Antoine, Azambre, Blanquart, Blas, Bosquillon de Jenlis, Brisout, Schaegelen, Spinart, Swynghedauw, Tilmant, Bauduin.

Bertrain, Deudin, Blanckaert, Bollaert, Bracq, Braviélle, Tibaut, Vantourout, Verschele, Vanhaesebe, Vallond, Watrelot, Bacquet, de Bailliencourt Maurice, Bernard Emile, Bertin, Bertrand, Bihn Léonie, Bracq Arthur, Bresson, Vittu Gabriel, Barbier, Besnard, Bodhuin, Bossut, Bogaert, Boutry, Bridoux, André Léon, Buisine.

Baccalauréat classique, 2e partie. — Admissibles aux épreuves orales : MM. Vilte, Baudet, Berland, Bourguignon, Colson, Seigneur, Sevaux, Topin, Boucher, Brapier, Caron, Coquillart, Tilliette, Vandesmet, Vitel, Blaringhem, Blin de Bailleul, Bonnière, Boulanger Georges, Boulenger Jules.

Boulonge, Breton, Bruyant, Cadart, Cappe de Baillon, Carbonnier, Carton, Charvet, Cochon, Chatelain, Coquerelle, Cormiet, Croest, Degruson, Singe, Thone, Vandebaviere, Vanlaeke, Vermosch, Vinot.

Bertein, Bertram, Boin, Bolenger, Brasseur, Capon, Defossez, Debomme, Delabre, Dehaene, Spitebroet, Houlemonde, Turlier, Vanouwenberghe, Verhaeghe, Vouters, Vatel, Wilz, Amedée, Baltez, Bayart.

Bernard, Beun, Briet, Carlier Frédéric, Carlier Jean, Costiau, Charpenne, Charpentier, Codron, Couturier, Crincket, Decroix François, Delattre Joseph.

Baccalauréat moderne. — 1re partie. — Admissibles aux épreuves orales. — MM. Barbier André, Caron, Boulquain, Meuillot, Brondois, Becquart, Saval, Blonde, Sillier, Bottin, Tempez, Cachera, Thiébaut Henri, Chasse, Beaugeois, Chevalier, Beccret, Choteau.

Bonquelle, Cirier, Brionval, Storet, Cairgnart, Vaesker, Cathrin, Ancet, Santerre, Barbotin, Sénéchal, Baron, Voglemaer, Stéphampoie, Bataille, Baelen, Bacten, Buquet de Méplain, Barbier, Becquart.

Bury, Becquet, Bustines, Bouciet, Cailleau, Boulet, Chacal, Duthet, Clement, Carlier, Conaut.

COURSE VÉLOCIPÉDIQUE DUNKERQUE-LILLE

Dimanche 15 juillet sera donnée à Lille une grande course internationale vélocipédique Dunkerque-Lille, avec arrivée sur l'Esplanade. Cette course comprend : 3 catégories de concours : 1° professionnels (U. V. F.) ; 2° amateurs (U. V. F.) ; 3° coureurs libres par invitation.

Douze cents francs de prix sont affectés à cette épreuve qui à l'heure actuelle renferme déjà les noms de nombreux partants.

En attendant l'arrivée des coureurs, les courses suivantes seront données sur le Champ de Mars :

1re course : International bicyclettes.

2e course à pied.

3e Handicap bicyclette.

4e Course de 20 kilomètres tricycles à pétrole.

5e Course de voiturettes.

On peut dès maintenant se faire inscrire pour la course Dunkerque-Lille chez M. Ernest, Café des Arcades, place de Strasbourg et chez M. Dugardin, café des Nouvelles Etrangères, place Rihour à Lille. Le montant du droit d'inscription pour cette course est fixé à 5 francs. La clôture des engagements aura lieu aujourd'hui 11 juillet à midi.

Colombophile. — La société des « Bons Voyageurs », établie chez M.